

« SCI 21-5 »

SOCIETE CIVILE au capital de 5.460 EUROS

Siège social :

Chez REGUS

81 Rue de France

CS 21037

06048 Nice Cedex 1

RCS NICE 789 922 838

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE le 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois
et le 11 décembre,
à 10 heures,
au siège social,

Les associés de la société civile « SCI 21-5 », ayant son siège social à Chez REGUS, 81 Rue de France, CS 21037, 06048 Nice Cedex 1 au capital de 5.460 EUROS, divisé en 546 parts de 10 EUROS chacune, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 789 922 838 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laila Albaek Salem KOEJ.

Sont présents :

Monsieur Snaebjorn ARNGRIMSSON

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts

Madame Susanne TORPE

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts

Monsieur Jens BAGER

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts

Madame Susanne Rode LARSEN, épouse BAGER

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts

Monsieur Leif SKOV Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
Monsieur Jesper SOEGAARD Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
Monsieur Kjeld JOHANNESSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Inge Lis JENSEN, épouse JOHANNESSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Gert Fisker TOMCZYK Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Agusta GUDJONSDOTTIR Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Torben Falck OERNTOLT Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Lene Ulla BENDTSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Danny Feltmann ESPERSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Lene Feltmann ESPERSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Morten Bach GAARDBOE Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Tine LYNGBAEK, épouse GAARDBOE Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur John THOMAS Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Marianne SKOVBRØ, épouse THOMAS Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Jens Hakon CHRISTENSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Birgitte HOEGH Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts

Monsieur Anders ELDRUP Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Merete Helene JOERGENSEN, épouse ELDRUP Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Johnny Hoey HENRIKSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Ulla Hoey MATHIESEN, épouse HENRIKSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Kaj CHRISTIANSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Alice SOERENSEN, épouse CHRISTIANSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Mette GRUNNET Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
Monsieur Kim Randrup JENSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Lars Christian AASKOV Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Mette NIELSEN, épouse AASKOV Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Claus Paul PEDERSEN Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Annette Honore PEDERSEN, née HONORE Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Monsieur Nicholas Peter FRANCIS Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
Monsieur Ib Dyhr NOERHOLM Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Charlotte DYHR Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts



Monsieur Dan MOALEM Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Madame Helle MOALEM Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Total : CINQ-CENT-QUANRANTE-SIX PARTS, ci	546 parts
Soit la totalité des parts composant le capital social	

Les associés présents possédant l'intégralité des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité requise par l'article 11 des Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenu à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Agrément des cessions des parts sociales :

- Agrément de la cession de treize (13) parts sociales de Monsieur Ib Dyhr NOERHOLM à Monsieur Soeren RYNKEBJERG,
- Agrément de la cession de treize (13) parts sociales de Madame Charlotte DYHR à Monsieur Soeren RYNKEBJERG,
- Agrément de la cession de treize (13) parts sociales de Monsieur Johnny Hoey HENRIKSEN à Monsieur Henrik ROSENDAHL, et
- Agrément de la cession de treize (13) parts sociales de Madame Ulla Hoey MATHIESEN, épouse HENRIKSEN à Madame Henriette LINNEMANN, épouse ROSENDAHL

2. Modifications de l'article 7 des Statuts de la société.

3. Pouvoirs à donner



PREMIERE RESOLUTION :

Il est rappelé que les 546 parts sociales composant le capital sont actuellement attribuées aux associés comme suit :

à **Monsieur Snaebjorn ARNGRIMSSON**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 85 à 97 13 parts

à **Madame Susanne TORPE**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 106 à 118 13 parts

à **Monsieur Jens BAGER**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 127 à 139 13 parts

à **Madame Susanne Rode LARSEN, épouse BAGER**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 148 à 160 13 parts

à **Monsieur Leif SKOV**
à concurrence de 26 parts, numérotées de 295 à 320 26 parts

à **Monsieur Jesper SOEGAARD**
à concurrence de 26 parts, numérotées de 337 à 362 26 parts

à **Monsieur Kjeld JOHANNESSEN**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 421 à 433 13 parts

à **Madame Inge Lis JENSEN, épouse JOHANNESSEN**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 442 à 454 13 parts

à **Monsieur Gert Fisker TOMCZYK**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 463 à 475 13 parts

à **Madame Agusta GUDJONSDOTTIR**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 484 à 496 13 parts

à **Monsieur Torben Falck OERNTOFT**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 69 à 74 et 99 à 105 13 parts

à **Madame Lene Ulla BENDTSEN**
à concurrence de 13 parts, numérotées 98, 119 à 125 et 144 à 147 13 parts

à **Monsieur Danny Feltmann ESPERSEN**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 140 à 143, 161 à 168 et 182 13 parts

à **Madame Lene Feltmann ESPERSEN**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 183 à 189 et 206 à 210 13 parts

à **Monsieur Morten Bach GAARDBOE**
à concurrence de 13 parts, numérotées de 204, 205, 224 à 231, 250 et 252 13 parts

à Madame Tine LYNGBAEK, épouse GAARDBOE à concurrence de 13 parts, numérotées de 245 à 249 et 266 à 273	13 parts
à Monsieur John THOMAS à concurrence de 13 parts, numérotées de 287 à 294 et 332 à 336	13 parts
à Madame Marianne SKOVBRØ, épouse THOMAS à concurrence de 13 parts, numérotées de 321 à 331 et 377 à 378	13 parts
à Monsieur Jens Hakon CHRISTENSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 405 à 408, 434 à 441 et 462	13 parts
à Madame Birgitte HOEGH à concurrence de 13 parts, numérotées de 455 à 461 et 478 à 483	13 parts
à Monsieur Anders ELDRUP à concurrence de 13 parts, numérotées de 476 à 477, 497 à 504 et 523 à 525	13 parts
à Madame Merete Helene JOERGENSEN, épouse ELDRUP à concurrence de 13 parts, numérotées de 518 à 522 et 539 à 546	13 parts
à Monsieur Johnny Hoey HENRIKSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 211 à 223	13 parts
à Madame Ulla Hoey MATHIESEN, épouse HENRIKSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 232 à 244	13 parts
à Monsieur Kaj CHRISTIANSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 253 à 265	13 parts
à Madame Alice SOERENSEN, épouse CHRISTIANSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 274 à 286	13 parts
à Madame Mette GRUNNET à concurrence de 26 parts, numérotées de 14 à 21, 35 à 42 et 75 à 84	26 parts
à Monsieur Kim Randrup JENSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 169 à 181	13 parts
à Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE à concurrence de 13 parts, numérotées de 190 à 202	13 parts
à Monsieur Lars Christian AASKOV à concurrence de 13 parts, numérotées de 1 à 13	13 parts
à Madame Mette NIELSEN, épouse AASKOV à concurrence de 13 parts, numérotées de 22 à 34	13 parts

à Monsieur Claus Paul PEDERSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 505 à 517	13 parts
à Madame Annette Honore PEDERSEN, née HONORE à concurrence de 13 parts, numérotées de 526 à 538	13 parts
à Monsieur Nicholas Peter FRANCIS à concurrence de 26 parts, numérotées de 363 à 376 et 409 à 420	26 parts
à Monsieur Ib Dyhr NOERHOLM à concurrence de 13 parts, numérotées de 43 à 55	13 parts
à Madame Charlotte DYHR à concurrence de 13 parts, numérotées de 56 à 68	13 parts
à Monsieur Dan MOALEM à concurrence de 13 parts, numérotées de 379 à 391	13 parts
à Madame Helle MOALEM à concurrence de 13 parts, numérotées de 392 à 404	13 parts
TOTAL des PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :	546 parts

Il est ensuite rappelé que l'origine de propriété des parts sociales résulte de l'apport en numéraire effectué lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2017 et 16 février 2022.

- Monsieur Ib Dyhr NOERHOLM, associé a souhaité céder treize (13) parts sociales, numérotées de 43 à 55 à Monsieur Soeren RYNKEBJERG,
- Madame Charlotte DYHR, associée a souhaité céder treize (13) parts sociales, numérotées 56 à 68 à Monsieur Soeren RYNKEBJERG,
- Monsieur Johnny Hoey HENRIKSEN, associé a souhaité céder treize (13) parts sociales, numérotées de 211 à 223 à Monsieur Henrik ROSENDAHL,
- Madame Ulla Hoey MATHIESEN, épouse HENRIKSEN, associée a souhaité céder treize (13) parts sociales, numérotées 232 à 244 à Madame Henriette LINNEMANN, épouse ROSENDAHL,

Ils se sont donc réunis en Assemblée générale afin d'agréer Monsieur Soeren RYNKEBJERG, Monsieur Henrik ROSENDAHL et Madame Henriette LINNEMANN, épouse ROSENDAHL comme nouveaux associés de la société.

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.



DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés en conséquence de ces cessions de parts sociales décide de modifier les dispositions des Statuts de la société afférentes à la répartition du capital social de la société et tout particulièrement l'article 7 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Suite à la cession des parts sociales de la société en date du 11 décembre 2023 intervenue à NICE la répartition du capital social est comme suit :

à Monsieur Snaebjorn ARNGRIMSSON à concurrence de 13 parts, numérotées de 85 à 97	13 parts
à Madame Susanne TORPE à concurrence de 13 parts, numérotées de 106 à 118	13 parts
à Monsieur Jens BAGER à concurrence de 13 parts, numérotées de 127 à 139	13 parts
à Madame Susanne Rode LARSEN, épouse BAGER à concurrence de 13 parts, numérotées de 148 à 160	13 parts
à Monsieur Leif SKOV à concurrence de 26 parts, numérotées de 295 à 320	26 parts
à Monsieur Jesper SOEGAARD à concurrence de 26 parts, numérotées de 337 à 362	26 parts
à Monsieur Kjeld JOHANNESSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 421 à 433	13 parts
à Madame Inge Lis JENSEN, épouse JOHANNESSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 442 à 454	13 parts
à Monsieur Gert Fisker TOMCZYK à concurrence de 13 parts, numérotées de 463 à 475	13 parts
à Madame Agusta GUDJONSDOTTIR à concurrence de 13 parts, numérotées de 484 à 496	13 parts
à Monsieur Torben Falck OERNTOFT à concurrence de 13 parts, numérotées de 69 à 74 et 99 à 105	13 parts
à Madame Lene Ulla BENDTSEN à concurrence de 13 parts, numérotées 98, 119 à 125 et 144 à 147	13 parts

à Monsieur Danny Feltmann ESPERSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 140 à 143, 161 à 168 et 182	13 parts
à Madame Lene Feltmann ESPERSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 183 à 189 et 206 à 210	13 parts
à Monsieur Morten Bach GAARDBOE à concurrence de 13 parts, numérotées de 204, 205, 224 à 231, 250 et 252	13 parts
à Madame Tine LYNGBAEK, épouse GAARDBOE à concurrence de 13 parts, numérotées de 245 à 249 et 266 à 273	13 parts
à Monsieur John THOMAS à concurrence de 13 parts, numérotées de 287 à 294 et 332 à 336	13 parts
à Madame Marianne SKOV BRO, épouse THOMAS à concurrence de 13 parts, numérotées de 321 à 331 et 377 à 378	13 parts
à Monsieur Jens Hakon CHRISTENSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 405 à 408, 434 à 441 et 462	13 parts
à Madame Birgitte HOEGH à concurrence de 13 parts, numérotées de 455 à 461 et 478 à 483	13 parts
à Monsieur Anders ELDRUP à concurrence de 13 parts, numérotées de 476 à 477, 497 à 504 et 523 à 525	13 parts
à Madame Merete Helene JOERGENSEN, épouse ELDRUP à concurrence de 13 parts, numérotées de 518 à 522 et 539 à 546	13 parts
à Monsieur Kaj CHRISTIANSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 253 à 265	13 parts
à Madame Alice SOERENSEN, épouse CHRISTIANSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 274 à 286	13 parts
à Madame Mette GRUNNET à concurrence de 26 parts, numérotées de 14 à 21, 35 à 42 et 75 à 84	26 parts
à Monsieur Kim Randrup JENSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 169 à 181	13 parts
à Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE à concurrence de 13 parts, numérotées de 190 à 202	13 parts
à Monsieur Lars Christian AASKOV à concurrence de 13 parts, numérotées de 1 à 13	13 parts

à Madame Mette NIELSEN, épouse AASKOV à concurrence de 13 parts, numérotées de 22 à 34	13 parts
à Monsieur Claus Paul PEDERSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 505 à 517	13 parts
à Madame Annette Honore PEDERSEN, née HONORE à concurrence de 13 parts, numérotées de 526 à 538	13 parts
à Monsieur Nicholas Peter FRANCIS à concurrence de 26 parts, numérotées de 363 à 376 et 409 à 420	26 parts
à Monsieur Dan MOALEM à concurrence de 13 parts, numérotées de 379 à 391	13 parts
à Madame Helle MOALEM à concurrence de 13 parts, numérotées de 392 à 404	13 parts
à Monsieur Soeren RYNKEBJERG à concurrence de 26 parts, numérotées de 43 à 68	26 parts
à Monsieur Henrik ROSENDAHL à concurrence de 13 parts, numérotées de 211 à 223	13 parts
à Madame Henriette LINNEMANN, épouse ROSENDAHL à concurrence de 13 parts, numérotées de 232 à 244	13 parts
TOTAL des PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :	546 parts

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés autorise et donne tous pouvoirs à Me Max Ulrich KLINKER Avocat et Advokat au Barreau de NICE de la SELARL MAXUS CABINET D'AVOCATS y demeurant Palais Maréchal Joffre, 20 rue du Congrès, 06000 NICE, pour signer tous actes, pièces et documents nécessaires aux effets ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

Madame Laila Albaek Salem KOEJ

